

CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

2017 - 2020

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental, en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET

LA COMMUNE DE ROMAINVILLE représentée par sa Maire, Madame Corinne Valls, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la Commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Le Département

La politique culturelle et patrimoniale du Département de la Seine-Saint-Denis se construit et se déploie autour de six axes majeurs :

- structurer une offre artistique et culturelle durable sur l'ensemble du territoire départemental ;
- renforcer l'action culturelle et les médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; soutenir les efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et encourager les pratiques en amateur en établissant des passerelles entre les conservatoires et autres lieux de pratiques artistiques ;
- valoriser les patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objets culturels ;
- intégrer la culture et l'art au sein des autres compétences du Département : champ social, éducation, enfance, jeunesse, population âgée, personnes en situation de handicap, cadre de vie, paysages, aménagement et développement urbain, mobilités durables...
- développer la coopération culturelle et patrimoniale avec les territoires (communes, établissements publics territoriaux, établissements publics d'aménagement...) dans la fabrique de la Métropole.

La Commune

La commune de Romainville est dans une dynamique de rénovation urbaine modifiant ainsi durablement son paysage dans son ensemble. Plusieurs quartiers sont concernés par des opérations de renouvellement urbain : Projet de Rénovation Urbaine (PRU) Gagarine, Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Horloge dans le quartier des Bas-Pays et couverture de l'A3 dans le quartier des Trois Communes, refonte du cœur de Ville par la Place des commerces. À ces projets s'ajoutent le désenclavement de la Ville par le prolongement de la ligne 11 du métro et la construction de la nouvelle ligne de tramway. De nouveaux équipements publics sont en cours de réalisation : pôle éducatif Gagarine, création d'un pôle éducatif dans le quartier du Bas-Pays, Carré 16/25 ...

Ces transformations amènent la Commune à réfléchir à la mise en place d'une politique culturelle et artistique cohérente et pérenne sur le territoire et à redéfinir son projet culturel autour de trois caractéristiques majeures :

- le développement de l'axe culturel pensé en synergie étroite avec d'autres champs d'action publique au service de la population (éducation avec notamment son inscription dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), champ social, insertion professionnelle, etc.) et des dynamiques *a fortiori* lancées en vue d'accompagner l'animation, la revitalisation et les mutations du territoire.
- le lien entre découverte de la création et pratiques artistiques via l'action culturelle, les parcours d'éducation artistique et le développement accru des résidences, notamment théâtrales : offrir la possibilité d'une pratique artistique de qualité et créer des leviers catalyseurs pour la diffusion, par un travail de sensibilisation de fond pour tous les publics.
- la construction d'une offre artistique et culturelle identifiée et identifiable intégrant les nouvelles pratiques et esthétiques permettant de changer la perception d'un territoire encore vécu négativement sous l'angle culturel. Elle passe par le réinvestissement du Palais des fêtes et la construction d'un nouveau lieu de diffusion en 2019 et par le souhait d'enrichir l'offre culturelle par l'exigence de qualité et de diversité, avec un dialogue nécessaire entre artistes locaux, nationaux, équipements structurants du territoire, et les partenariats sur des événements rayonnants comme la Biennale Urbaine de Spectacles, le festival du Samovar, les Rencontres Chorégraphiques Internationales, etc.

Ce projet culturel est porté par les équipements culturels que sont :

- la médiathèque Romain Rolland, équipement municipal lié au PRU Cachin est un des éléments structurants de la politique culturelle : mise en place d'un projet d'animation et présence d'outils comme un auditorium, un espace d'exposition. La médiathèque assure une proximité réelle avec les établissements scolaires et municipaux (maison de l'enfance, maison des retraités, espaces de proximité...)
- le Conservatoire à Rayonnement Départemental Nina Simone, transféré à l'Établissement Public Territorial (EPT) « Est Ensemble, » est le lieu d'enseignement spécialisé en musique, lieu de formation, d'éducation artistique et culturelle et de diffusion. Son rayonnement en fait une véritable force de proposition, de par son projet pédagogique, par les classes à horaires aménagés musique mais aussi par sa participation à la programmation culturelle.
- le Cinéma Le Trianon, transféré à Est Ensemble mène une politique d'animation dynamique et ambitieuse à travers sa programmation de séances classiques, d'Art et Essai, sa mise en place de médiations scolaires et du dispositif d'éducation à l'image avec les « classes image »

- la Maison de la Philosophie, un espace situé au 2^{ème} étage de la Médiathèque propose à tous les romainvillois de venir explorer les plaisirs de la pensée, par des livres, des histoires, des jeux... Cet espace propose de (re)découvrir des livres de philosophie pour enfants, ados et adultes, et de s'initier à des nouvelles activités philo, accessibles à tous . La création de la Maison de la Philo s'inscrit dans la continuité du projet « Philo pour Tous » mené entre 2011 et 2014 sur le territoire. Cette action culturelle et éducative innovante vise à toucher un public toujours plus large, conformément à l'idée que la philosophie est une pratique accessible et enrichissante pour tous.

Afin de renforcer les dimensions de son action, la Commune souhaite construire un partenariat durable avec le Département, permettant la mise en œuvre d'objectifs partagés en passant par le renforcement des actions coordonnées, préparant, soutenant et prolongeant la programmation culturelle, la réflexion autour de l'offre et de la demande.

Article 1 - Objet de la convention

Constatant une convergence de leurs ambitions et la volonté d'agir ensemble pour œuvrer au développement culturel et patrimonial de leur territoire respectif, le département de la Seine Saint-Denis et la Commune de Romainville ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser leurs intentions dans une convention de coopération culturelle et patrimoniale.

La présente convention a pour objet de définir le périmètre du partenariat entre les deux parties et d'arrêter les moyens d'action et les ressources partagées constitutives dudit partenariat.

Article 2 - Principes de coopération culturelle et patrimoniale

En leur qualité d'acteurs majeurs de l'aménagement culturel et patrimonial du territoire, les communes, les établissements publics territoriaux et le Département ont vocation à coopérer afin de qualifier et structurer leurs interventions réciproques en faveur de la population en tenant compte des enjeux repérés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de coopération territoriale, le Département propose aux collectivités ou établissements volontaires de définir ensemble un nouveau contrat en faveur des politiques publiques de la culture et du patrimoine.

En 2015, au terme d'un dialogue approfondi mené avec les territoires et les services de la culture et du patrimoine la mission de coopération territoriale a acté un nouveau projet de mission articulé autour des six objectifs suivants :

1. Renforcer la place du Département dans le dialogue stratégique territorial afin d'assurer la cohérence et l'articulation des politiques publiques culturelles et patrimoniales
2. Définir des stratégies de politiques publiques de la culture au sens large, territoire par territoire, permettant de mobiliser les dispositifs existants et les partenaires présents et de favoriser des espaces d'expérimentations
3. Permettre des dynamiques de coopération différenciées avec, in fine, un objectif commun
4. Décloisonner politiques sectorielles et territoriales en travaillant à leur intégration mutuelle
5. Accompagner la mise en œuvre de projets culturels de territoire
6. Faire vivre le réseau de la coopération en partageant les enjeux, les réflexions et les pratiques.

Des chantiers stratégiques territoriaux

Le projet de mission a défini cinq chantiers stratégiques à conduire avec les communes et établissements publics territoriaux dans les années à venir. Ces chantiers laissent une grande part à l'expérimentation, ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent donc être complémentaires. Ils sont pensés en articulation entre les différentes échelles territoriales (entre la ville, son EPT d'appartenance et le Département, entre plusieurs villes et le Département ...)

Ces chantiers sont évolutifs et engagent de nouvelles méthodes de travail en particulier en s'ouvrant à d'autres directions que celle de la culture. À titre d'exemple, le Département a mis en place des instances de travail avec les directions de l'éducation et de la jeunesse, de l'aménagement, de la voirie et des déplacements, de la nature, des parcs et de la biodiversité.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle : au regard du nombre élevé d'enfants et

d'adolescents en Seine Saint-Denis et de la situation socio-économique complexe du territoire le Département a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Il s'est doté d'un Projet Éducatif Départemental (PED) renouvelé pour la période 2016-2020 dont l'ambition est de favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle constitue une composante importante du PED. Elle se décline en différents dispositifs (le plan départemental La culture et l'art au collège, les résidences d'artistes en collège « IN SITU », Collège au cinéma, les parcours d'éducation à l'image et de découverte urbaine) qui ont en commun de placer, en leur cœur, les artistes et les scientifiques et de favoriser la mise en partage de leurs œuvres, travaux et recherches. Tenant compte de la circulaire interministérielle de mai 2013 en la matière il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en place et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle, en cohérence avec les autres collectivités territoriales, le Département étant désigné comme « territoire porteur de projet » par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'art et la culture dans l'espace public : ces dernières années de nombreux projets investissant l'espace public ont vu jour sur les territoires en interaction avec ceux qui les habitent ou les pratiquent. La création hors les murs a des spécificités liées au vivant d'un territoire qui induit le renouvellement des formes d'interventions : expérimentations, décloisonnement des compétences, transversalités, organisations de travail reconfigurées, participation des habitants ... Aussi, ce chantier de coopération s'organise autour des réflexions et des enjeux de territoires, d'usages et d'artistes. Sans oublier de s'ouvrir aux questions de formation.

Culture et société : ce chantier concerne les questions relatives à l'accès des habitants de la Seine Saint-Denis à l'offre artistique, culturelle et patrimoniale (œuvres, artistes, équipements culturels, sites patrimoniaux, lieux de pratiques artistiques...), à l'évolution des pratiques culturelles individuelles et collectives à l'ère du numérique, à la participation active de la population aux projets mis en place par les artistes, les lieux ou les collectivités, à l'enjeu des droits culturels et du multiculturalisme.

Valorisation patrimoniale : la valorisation constituant l'élément pivot pour aborder les enjeux patrimoniaux, il s'agit de concevoir, avec les territoires concernés, des projets valorisant le patrimoine, par des actions de médiation, de l'action culturelle et éducative, des projets artistiques. C'est aussi l'enjeu de lecture de l'histoire et de l'organisation du tissu urbain au regard de la construction métropolitaine.

Sport et loisirs : alors que la Seine-Saint-Denis porte sur son territoire des événements sportifs à rayonnement métropolitain, voire international, qu'elle initie un grand projet autour de la création d'un pôle sport handicap et réfléchit à la mise en place de conventions de coopération sportive liant équipements et projets disciplinaires de territoire, il s'agit de porter les croisements nécessaires entre enjeux sportifs, culturels, patrimoniaux et de loisirs, quand ils font sens.

La coopération entre le Département et les territoires s'articulera donc principalement dans les quatre années à venir autour de ces chantiers qui feront l'objet d'un travail de réflexion approfondi - intégrant les partenaires culturels et patrimoniaux- et de construction de projets structurants.

- Le réseau de la coopération territoriale en Seine-Saint-Denis

Cette ambition est placée au cœur de la présente convention. La coopération s'incarne également, au-delà des relations bilatérales établies entre la commune et le Département, selon des échelles géographiques pertinentes en fonction des logiques et des enjeux territoriaux : dynamiques inter territoires, cadre intercommunal, réseaux départementaux, enjeux métropolitains.

La coopération se fonde, par ailleurs, sur la capitalisation des savoirs et des expériences des uns et des autres, dans le cadre d'espaces de dialogue à créer ou à consolider.

Dans ce sens, la mission de coopération territoriale du Département co-anime le réseau de la coopération avec les directeurs des affaires culturelles des communes et établissements publics territoriaux. La participation active à ce réseau est un principe de coopération obligatoire et s'inscrit dans une logique partenariale au long cours (chantiers stratégiques, ateliers thématiques,

groupes projets...). La mise en œuvre de ce réseau contribue à produire une réflexion et des propositions à partir des problématiques culturelles et patrimoniales repérées. Des dispositifs de formation plus spécifiques peuvent également être envisagés afin d'aider à qualifier les équipes et les projets.

Article 3 - Axes de coopération

La Commune et le Département s'entendent pour développer les axes stratégiques suivants :

Axe 1

Poursuivre et développer la politique en matière d'éducation artistique et culturelle

Depuis plusieurs années le Département soutient la commune dans ses projets d'éducation artistique et culturelle portés notamment par les Rencontres chorégraphiques internationales, l'Envolée cirque, la Maison de la philosophie. Il s'agit de continuer à accompagner ces projets en élargissant le champ des disciplines et des partenaires impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des parcours. Une attention particulière sera portée aux projets se déroulant dans les écoles élémentaires du réseau d'éducation prioritaire (écoles Cachin, Langevin, Véronique et Florestan).

La commune prendra soin en outre d'établir des liens avec son projet éducatif de territoire qui comprend quatorze écoles (sept maternelles, sept élémentaires). Afin d'établir une continuité des parcours le PEDT est élargi aux deux collèges et au lycée polyvalent des métiers du laboratoire et de santé.

Les projets ne seront toutefois pas limités aux seules écoles. En effet, l'éducation artistique et culturelle s'entend dans son acception la plus large, c'est à dire tout au long de la vie, et, pour les enfants et adolescents, prenant en compte tous les temps de leur vie : temps scolaire et périscolaire (école Barbusse) et hors temps scolaire.

L'implication des parents sera recherchée *via* une meilleure information relative aux activités artistiques et culturelles proposées à leurs enfants et des temps de valorisation/restitution des projets seront organisés.

Par ailleurs, la commune pourra s'appuyer sur les dispositifs départementaux sectoriels pour étoffer son offre en matière d'éducation artistique et culturelle : enseignements artistiques et pratiques en amateur, spectacle vivant (résidences et résidences d'implantation), livre (aides à projets, résidences d'auteurs), arts visuels.

Axe 2

Art et culture dans l'espace public

Une forte orientation relative à cet axe se dessine dans la politique culturelle municipale, tout à la fois articulée autour de la participation des habitants à des projets collectifs en lien avec l'espace public et notamment la conception et la revalorisation de mobilier urbain, de la co-construction avec les conseils citoyens d'actions artistiques avec des artistes du territoire, et surtout de l'accompagnement des mutations urbaines du territoire, tels que le PRU Gagarine et le plan « Rénov'école » pour lequel l'expertise et le savoir-faire du service de la culture sont sollicités.

La commune souhaite faire émerger des projets artistiques, culturels et patrimoniaux autour du questionnement sur les notions du lien, de la ville et de son histoire, du territoire et des frontières qui le délimitent. Elle développera des projets en dehors des lieux dédiés, comme les maisons de quartiers, les places publiques (plaine centrale Marcel Cachin, place Léonet...), pour accompagner les mutations urbaines en cours (PRU II Gagarine, ZAC de l'Horloge)

Par ailleurs, la commune souhaite pérenniser et formaliser sa participation à la Biennale urbaine de spectacles, manifestation relative aux arts dans l'espace public, conçue et mise en œuvre par la Ville de Pantin et la coopérative 2 rue cirque et établir ainsi un partenariat rigoureux en termes d'actions.

Article 4 - Mise en œuvre et financement des actions

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, les dispositifs inscrits dans le droit commun du Département peuvent être mobilisés ainsi que les crédits spécifiques à la coopération territoriale. Les actions sont financées conjointement par la commune et le Département. Il est recherché, dans la mesure du possible, d'autres partenariats par des financements croisés, ceci afin d'impliquer dans ces projets le plus grand nombre d'acteurs et leur donner ainsi plus d'ampleur.

Au titre de l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 11 000 euros est attribuée à la commune de Romainville afin de l'accompagner dans la réalisation des projets suivants :

Au titre de l'axe 1 :

- *Journal d'un corps* conçu et animé par la chorégraphe Mié Coquempot-compagnie K622, avec les Rencontres chorégraphiques internationales, au sein de l'école Marcel Cachin, (2 classes pilotes CP CE1- CE2) et 2 classes satellites CP CE1 et CM2 (soit 100 élèves), du collège Pierre André Houel (1 classe de 5e et 1 classe « Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) soit 37 collégiens), de la Maison des parents (15 personnes), de la Maison des retraités (19 personnes) : ateliers chorégraphiques, parcours du spectateur (10 sorties) : 6 000 euros

- *Titus Andronicus*, conçu par la compagnie Myosotis autour de leur prochaine création, en partenariat avec l'espace de proximité Jacques Brel : ateliers avec un groupe d'adultes autour de cette œuvre de Shakespeare : 5 000 euros.

Article 5 - Modalités de pilotage

Les deux parties insistent sur la nécessité de travailler conjointement au pilotage de la convention, ainsi qu'au suivi des projets menés et soutenus mutuellement dans son cadre, afin de faire évoluer positivement le partenariat ainsi engagé. Elles instaurent une dynamique d'ouverture et d'expérimentation, prennent en compte la notion de risque, dans une démarche d'intelligence collective.

Le Département et la commune s'entendent donc pour mettre en place un comité de pilotage propre à la présente convention. Celui-ci est chargé du suivi des actions soutenues par les deux collectivités, de l'évaluation de l'ensemble des aspects de la convention, des propositions d'évolution des dispositifs mobilisés et des types de projets soutenus, de la rédaction des avenants annuels et des documents de suivi. C'est aussi un espace de dialogue stratégique continu entre les deux collectivités.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est constitué par la mission de coopération territoriale de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis et par le service culturel de Romainville. En fonction des besoins, les responsables des structures culturelles concernées par les actions menées ou les projets envisagés peuvent être conviés, ainsi que des représentant·e·s des services de la culture et du patrimoine du Département.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet à la date de sa notification par le Département, en application des articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 - Communication et partenariat

Le Département et la commune assurent à cette coopération et à l'ensemble des actions menées et soutenues dans ce cadre, une communication et une valorisation partagées à travers leurs

